

# PROGRAMME de FORMATION

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>CERTIPHYTO OPÉRATEUR</b> Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques Opérateur « Primo certificat »
<b>Présentation générale</b>	Dans le cadre du plan ECOPHYTO, la mise en place du dispositif Certiphyto implique la formation et la certification progressive de tous les acteurs professionnels de la filière phytosanitaire.
<b>Public concerné, prérequis, nombre</b>	<b>Public concerné :</b> Personnels des collectivités territoriales, salariés de structures utilisatrices de produits phytosanitaires dans le cadre ou non de prestation de service (utilisation sous la responsabilité d'un CI Décideur). <b>Zone géographique :</b> Région Auvergne Rhône Alpes <b>Prérequis :</b> NA <b>Nombre de participants :</b> Entre 7 et 16 personnes
<b>Accessibilité aux personnes handicapées</b>	<b>Accompagnement individualisé</b> des apprenants en situation de handicap. Un <b>référént</b> interne dans l'établissement. Tous les <b>locaux accessibles</b> aux PMR.
<b>Catégorie d'action</b>	Catégorie de l'action concourant au développement des compétences : action de formation (au sens de l'article L.6313-1 du code du travail)  Registre spécifique : RS5653
<b>Objectifs</b>	Être capable de réaliser des traitements phytosanitaires au sein d'une entreprise réalisant ou pas des prestations de service dans le respect du contexte règlementaire.  Être capable d'évaluer les risques et de réaliser un traitement dans le respect des règles d'hygiène pour soi et pour les tierces personnes.  Être capable de développer une approche globale des problématiques phytosanitaires et d'adventices dans un contexte de réduction des usages. Être capable de raisonner une stratégie alternative en désherbage et protection biologique intégrée (PBI).



## PROGRAMME de FORMATION

<p><b>Compétences / Capacités professionnelles visées</b></p>	<p><b>Décision</b> : évaluer les conditions de réalisation d'un traitement avant l'intervention.  <b>Application</b> : réaliser un traitement phytosanitaire conforme dans le cadre d'une prestation de service en Jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI).  <b>Protection des personnes</b> : réaliser une application phytosanitaire dans une stratégie de prévention des risques pour la santé de l'applicateur et des tiers.  <b>Stratégies de contournements</b> : mobiliser une ou des solutions de substitution aux traitements phytosanitaires classiques.</p>
<p><b>Durée &amp; Dates</b></p>	<p>Durée : 14 heures (2 jours consécutifs)            Horaires : 8h30 – 12h / 13h – 16h30            Dates de réalisation : 27-28 Avril 2026</p>
<p><b>Lieu</b></p>	<p>MFR de l'Ouest Lyonnais            32 b, Chemin de la Brossonnière 69280 SAINTE CONSORCE</p>

# PROGRAMME de FORMATION

<p><b>Contenu</b></p> <p><b>Et</b></p> <p><b>Méthodes</b></p>	<p><b>Séance n°1 : Réglementation et sécurité environnementale</b> <b>Durée : 6 heures</b></p> <p><b>Objectifs pédagogiques de la séquence :</b> Être capable de réaliser des traitements phytosanitaires au sein d'une entreprise réalisant ou pas des prestations de service dans le respect du contexte réglementaire.</p> <p><b>Contenus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volet réglementation : Contexte réglementaire et contraintes inhérentes</li> <li>• Définitions et points clés : Produits de Protection des Plantes, AMM, Ephy.anses.fr, stockage, transport, responsabilités</li> <li>• Volet environnement : Impact des Produits de Protection des Plantes, situations d'exposition et stratégies de prévention des risques</li> </ul> <p><b>Méthodes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation (diaporama)</li> <li>• Documents de synthèse</li> <li>• Échanges et débats</li> <li>• Étalonnage d'un pulvérisateur</li> <li>• QCM collectif de vérification des connaissances (10 questions) + correction en groupe</li> </ul> <p><b>Séance n°2 : Santé, sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public</b> <b>Durée : 4 heures</b></p> <p><b>Objectifs pédagogiques de la séquence :</b> Être capable d'évaluer les risques et de réaliser un traitement dans le respect des règles d'hygiène pour soi et pour les tierces personnes</p> <p><b>Contenus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le danger des PPhyt, les voies de pénétration, le devenir des produits dans l'organisme, l'intoxication aiguë et l'intoxication chronique</li> <li>• Facteurs favorisants et aggravant la pénétration</li> <li>• Conditions et précautions d'emploi des PPP pour limiter les contaminations des opérateurs</li> <li>• Utilisation des EPI adaptés.</li> <li>• Contamination : symptômes</li> <li>• Gestion des intoxications et des accidents</li> <li>• Signalement auprès de Phyt'attitude</li> <li>• QCM collectif de vérification des connaissances (10 questions) + correction</li> </ul> <p><b>Méthodes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation (diaporama)</li> <li>• Documents de synthèse</li> <li>• Présentation des EPI</li> <li>• Échanges et débats</li> </ul>
---	---

## PROGRAMME de FORMATION

### Séance n°3 : Réduction de l'usage, méthodes alternatives

**Durée** : 3 heures

**Objectifs pédagogiques de la séquence** : Être capable de développer une approche globale des problématiques phytosanitaires et d'adventices dans un contexte de réduction des usages. Être capable de raisonner une stratégie alternative en désherbage et protection biologique intégrée (PBI).

**Contenus** :

- Présentation des solutions alternatives en JEVI en désherbage et problématique phytosanitaires (PBI)
- Notion de tolérance (décision d'intervention)
- QCM collectif de vérification des connaissances (10 questions) + correction

**Méthodes** :

- Présentation diaporama et vidéo
- Documents de synthèse
- Échanges et débats
- Mise en œuvre de
- Matériel de désherbage alternatif

### Séance 4 : QCM individuel de vérification des connaissances

**Durée** : 1 heure

**Méthodes** : QCM sur site internet + publication des résultats immédiate



## PROGRAMME de FORMATION

<b>Responsable de l'action</b>	REVOLLAT Lionel au : 04 78 19 80 54 Responsable Pôle Formation Continue VALLIER Cécile au : 04 78 19 80 54 Responsable administratif Pôle Formation Continue
<b>Formateurs, Animateurs et intervenants</b>	REVOLLAT Lionel Formateur Technique à la MFR de l'Ouest Lyonnais (Diplôme Niveau II : Licence Pro Aménagement urbanisme option péri urbain). Habilité DRAAF
<b>Suivi de l'action</b>	Émargements par les stagiaires et le formateur
<b>Évaluation des acquis</b>	TEST Informatique QCM Individuel Certificatif (sur la plateforme de la DRAAF) Durée : 1 heure, 20 questions, seuil de réussite 12/20 Publication instantanée des résultats
<b>Sanction de l'action de formation</b>	Délivrance d'un bordereau de score (qui sera à joindre lors des démarches en ligne sur le site <a href="https://www.service-public.fr/">https://www.service-public.fr/</a> )
<b>Évaluation de l'action</b>	Évaluation Initiale de la Formation par le Stagiaire Évaluation Différée de la Formation par le Prescripteur Évaluation Différée de la Formation par le Stagiaire
<b>Coût par participant</b>	20€/heure/personne (Possibilités de financement à étudier) Tarif de groupe intra : nous consulter